

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 / 01-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage : 22 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 28 février 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Loic MASSEBLAU, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Pouvoirs : Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Jean-François GALLIARD à Paulette FOURNIER, Aurélie MASSON à Claude VIDAL,

Absents : Sabine AUSSEL, Philippe MURATET, Jérémie POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Attribution du lot 3 « Serrurerie » - Marché de travaux concernant la reconstruction de la déchèterie de Nant et la mise en conformité de la déchèterie de La Cavalerie

Vu la délibération en date du 1^{er} mars 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre concernant le réhabilitation des déchèteries au groupement FCA, Rural Concept, BC Architecture ;

Vu la délibération en date du 27 septembre 2022 approuvant les avant-projet concernant la reconstruction de la déchèterie de Nant et la mise en conformité de la déchèterie de La Cavalerie ;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2023 attribuant les lots 1, 2, 4, 5 et 6 du marché de travaux concernant la reconstruction de la déchèterie de Nant et la mise en conformité de la déchèterie de La Cavalerie ;

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé concernant la reconstruction de la déchèterie de Nant et la mise en conformité de la déchèterie de La Cavalerie dont les avant-projets ont été validés en septembre 2022.

Dans la continuité de ce projet, une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 et R2131- 12 du Code de la commande publique.

La consultation fait l'objet de 6 lots :

- Lot n° 1 : Terrassement, VRD, génie civil, réseaux (attribué au conseil du 31/01/2023)
- Lot n° 2 : Espaces verts et clôtures (attribué au conseil du 31/01/2023)
- Lot n° 3 : Serrurerie
- Lot n° 4 : Electricité et éclairage (attribué au conseil du 31/01/2023)

Actes de réception du lot et marquage (infructueux);
012-241200906-20230228-20230228DL01-DE

Reçu le 03/03/2023

- Lot n° 6 : Equipements (bennes, containers...) (sans suite)

- Concernant le lot n°3, 4 offres ont été reçues dans les délais, par ordre de réception :

- l'entreprise SGR MAINTENANCE
- l'entreprise SEETECH SARL
- l'entreprise SARL ATEC SERVICES
- l'entreprise GONTIER PATRICE

Rappel des critères de sélection des offres :

- Valeur technique des prestations : 60 %,
- Prix des prestations : 40 %.

Après analyse des offres selon les critères de jugement et conformément au rapport d'analyse des offres, le Président propose de retenir l'entreprise suivante pour le lot n°3: entreprise SEETECH SARL pour un montant estimatif de 110 956,08€ HT (133 147,30€ TTC)

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- décide d'attribuer le lot n°3 « serrurerie » à l'entreprise SEETECH SARL pour un montant estimatif de 110 956,08€ HT
- décide d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 / 1.2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage : 22 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 28 février 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Loic MASSEBLAU, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Jean-François GALLIARD à Paulette FOURNIER, Aurélie MASSON à Claude VIDAL,*

Absents : *Sabine AUSSEL, Philippe MURATET, Jérémie POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour le renouvellement de l'éclairage de la déchèterie de Nant

Monsieur le Président indique que courant 2021 le cabinet CEREG a mené une étude sur les déchèteries afin de définir les travaux de mise en conformité nécessaires. La déchèterie de Nant étant équipée d'une structure de dépôt temporaire composée d'un pont métallique devenu vétuste, l'étude a abouti à un projet d'extension et reconstruction du site, en lieu et place de la déchèterie actuelle, afin d'avoir un équipement aux normes.

Les élus ayant validé le programme d'action, un marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé en 2022 permettant notamment la définition d'un programme d'action.

L'avant-projet définitif concernant la reconstruction de la déchèterie de Nant a été validé par le conseil communautaire par délibération n°1.1 en date du 27 septembre 2022.

Parmi les travaux, la collectivité souhaite notamment renouveler l'éclairage du site en mettant en place un système d'éclairage alimenté par des panneaux photovoltaïques afin de réduire les consommations énergétiques du site.

Le montant des travaux concernant le renouvellement de l'éclairage public dans le cadre du projet de reconstruction de la déchèterie de Nant représente un coût estimatif de 52 540 € HT qui se décompose comme suit :

Type de travaux	Montant (€ HT)
Réseaux, coffrets	29 570€
Fourniture et mise en œuvre de 7 mâts d'éclairage public 40 W 6600 lumens + panneaux solaires 185 WC (capacité batterie de 557 WH) - niveau d'éclairage moyen de 19 lux	22 400€
Projecteur LED	570,00€
TOTAL DEPENSES	52 540€

Le plan de financement du programme de travaux concernant le renouvellement de l'éclairage du site via un dispositif alimenté par l'énergie solaire s'établit comme suit :

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20230228-20230228DL1_2-DE
Reçu le 09/03/2023

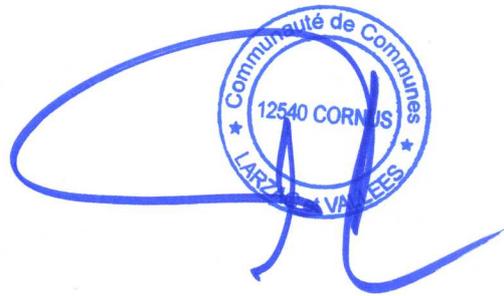
	Taux	Montant en euros
Subvention Etat – DSIL	40 %	21 016€
Autofinancement	60 %	31 524€
TOTAL	100 %	52 540€

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve le plan de financement relatif à ce programme comme indiqué ci-dessus ;
- sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de DSIL à hauteur de 40 % du montant total des travaux HT ;
- dit que ces travaux seront réalisés à partir d'avril 2023 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le : 08.03.2023
Affiché le : 08.03.2023

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

Larzac et vallées

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 / 002

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 février 2023
Date d'affichage : 22 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 28 février 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Loïc MASSEBIAU, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Pouvoirs : Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Jean-François GALLIARD à Paulette FOURNIER, Aurélie MASSON à Claude VIDAL,

Absents : Sabine AUSSEL, Philippe MURATET, Jérémie POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

CREATION D'UN BUDGET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le Conseil communautaire, a émis un avis favorable quant au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures respectives de la déchetterie de Cornus, de la piscine de Nant et du gymnase à La Cavalerie. Au regard de ces projets, et compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe doté à minima de l'autonomie financière et soumis aux règles des articles L.2221-1 et suivants, L.2224-1 et suivants du CGCT relevant du plan comptable M41. Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts il y a lieu d'assujettir le budget à la TVA. Ces installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la création du budget annexe production d'énergies renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2023;

décider d'assujettir le budget à la TVA et d'autoriser M. le Président à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;

d'approuver les durées d'amortissement ci-après : panneaux photovoltaïques : 20 ans et onduleurs, 10 ans,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil communautaire,

* valide la création du budget annexe production d'Énergie photovoltaïque à compter du 01/04/2023, doté de la seule autonomie financière,

* décide d'assujettir le budget à la TVA et autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux,

* approuve la durée d'amortissement ci-dessus,

* autorise M. le Président à signer tous les documents en application de la présente délibération pour effectuer les démarches administratives nécessaires à la création de ce budget,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 10/03/2023

Affiché le : 10/03/2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 /03

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 février 2023
Date d'affichage : 22 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 28 février 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Loïc MASSEBLAU, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Jean-François GALLIARD à Paulette FOURNIER, Aurélie MASSON à Claude VIDAL,*

Absents : *Sabine AUSSEL, Philippe MURATET, Jérémie POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Demande de subventions pour la construction d'un bâtiment Pôle enfance - Jeunesse

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Larzac et Vallées a signé le 17 décembre 2021, avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de l'Aveyron, une Convention Territoriale Globale (CTG) qui définit le projet social du territoire pour les cinq prochaines années.

L'élaboration de la CTG a permis, à l'issue d'un diagnostic partagé, d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire, et d'en déduire des axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier. Le projet visé par cette opération rentre dans le cadre de l'orientation 2, Fiche- action 2 de la CTG.

« Orientation 2 : Développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants, des adolescents et des jeunes

- *Action 2 : Développer une offre en direction de l'enfance et de la jeunesse »*

Un des objectifs opérationnels de cette fiche action, va se traduire par la création d'un nouveau bâtiment sur la commune de la Cavalerie. La parcelle est en limite sud-est de l'agglomération de La Cavalerie, route de la Tune, au lieu-dit le « Ouns ». Elle se situe à l'arrière de l'école, du gymnase et du collège en cours de construction (ouverture prévue au mois de septembre 2023).

A travers ce projet, la collectivité souhaite que l'offre d'accueil proposée aux familles réponde aux besoins locaux et permette un maillage du territoire.

L'objectif est de construire un nouveau bâtiment pour accueillir :

- L'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal périscolaire et extrascolaire, qui est réalisé dans les locaux de l'école publique Jules Verne de la Cavalerie qui ne sont plus adaptés aujourd'hui au fonctionnement et à la capacité d'accueil de l'ALSH ;
- Un projet d'accueil jeunes (12-17 ans) – il s'agit d'une création, ce type de structure est aujourd'hui inexistante sur le territoire ;
- Les bureaux de l'association Familles Rurales du Larzac (gestionnaire des services) ;
- Le Relais Petite Enfance, la Halte Jeux qui se déroule actuellement dans des locaux provisoires « salle du Pourtalou » à la Cavalerie ;
- Une permanence de la Protection maternelle et infantile (PMI) ;
- Des actions délocalisées notamment développées par l'espace de vie sociale, la médiathèque... Exemple : conférence parentalité, spectacles...

La configuration des locaux visera à renforcer les complémentarités et le travail en commun entre les structures et les acteurs intervenant dans les différents modes d'accueil, et encouragera, par la mutualisation des moyens et une coopération renforcée, la qualité du service offert aux familles.

Le groupe projet EVS de la CTG et les élus ayant validé le programme d'action, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par délibération du 12 juillet 2022 au groupement Christophe BOS, IPB, EURL ENERGIE.

Le programme des travaux issus de l'avant-projet sommaire se décompose comme suit :

Type de travaux	Montant (€ HT)
<i>Construction d'un bâtiment pôle enfance Jeunesse</i>	
<i>Etudes</i>	
Maitrise d'œuvre	136 500
Etudes (CT, CSPS, étude des sols)	15 364
<i>Programme des travaux</i>	
VRD - Terrassement	148 800
Gros œuvre	367 880
Structure bois – charpente - Bardage	168 700
Couverture – étanchéité – bardage zinc	158 500
Menuiseries extérieures - occultations	150 100
Ensemble mobilier/équipement	102 800
Serrurerie	22 700
Menuiseries intérieures - agencement	48 300
Isolation de sol	14 600
Plâtrerie – Isolation – Faux Plafond	138 600
Installation électrique - photovoltaïque	148 900
Génie climatique – plomberie - sanitaire	260 880
Revêtement de sols souples	32 700
Carrelage – Faïence - Chape	48 800
Peintures – Papier Peints	85 500
TOTAL DEPENSES ESTIMATIVES	2 049 624

Le plan de financement du programme de construction du bâtiment pôle enfance – jeunesse s'établit comme suit :

	Taux	Montant en euros
Subvention Etat - DETR	27 %	550 437
Conseil Régional	10 %	197 313
Conseil Départemental	15 %	307 023
Caisse d'allocation Familiale de l'Aveyron	18 %	380 000
MSA	10 %	204 926
Autofinancement CCLV	20 %	409 925
TOTAL	100 %	2 049 624

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve le plan de financement relatif à ce programme comme indiqué ci-dessus ;
- sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2023 programme « 1.2 Maintien et développement des services public en milieu rural » à hauteur de 27 % du montant total des travaux HT ;
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires comme indiqué dans le tableau susvisé ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 2/03/2023

Affiché le : 2/03/2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 / 05

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	21	26

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage : 22 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 28 février 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Richard FIOL, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Loïc MASSEBLAU, Lucien MOULIERES, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Jérôme THIBAUT-LAURENT, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Pouvoirs : *Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Jean-François GALLIARD à Paulette FOURNIER, Aurélie MASSON à Claude VIDAL,*

Absents : *Sabine AUSSEL, Philippe MURATET, Jérémie POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Piscines : Adhésion à l'association Prosport

Monsieur le Président expose qu'il faut recruter 3 Maîtres-Nageurs-Sauveteurs pour les piscines intercommunales de L'HOSPITALET-DU-LARZAC et de NANT pour les mois de juillet et août 2023.

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes se rapproche, comme chaque année, de l'association PROSPORT NATATION qui met à disposition des collectivités, des animateurs et professionnels sportifs.

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'adhérer à l'association PROSPORT NATATION sur la base des éléments exposés et de payer la cotisation annuelle,
- **Autorise** son Président à procéder à la signature des contrats de mise à disposition de personnel et documents nécessaires au recrutement.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 14.03.2023

Affiché le : 14.03.2023

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE

